

enne a pris la tête du groupe de pays qui ont été les coauteurs de ces résolutions les ont appuyées jusqu'à l'adoption finale.

Le groupe de travail, dont le Canada continue de faire partie, se réunira à New York au cours des premiers mois de 1963. Il fournira les éléments d'étude pour une session spéciale de l'Assemblée générale qui, en vertu de la résolution adoptée en séance plénière, le 20 décembre, par 77 voix (y compris le Canada) contre 0 et 21 abstentions, doit se réunir le 30 juin afin d'examiner la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

### **Désarmement et interdiction des essais nucléaires**

La tâche essentielle accomplie par l'Assemblée à la dix-septième session en matière de désarmement a été de renvoyer la question devant le Comité des Dix-Huit et de prier cet organisme de poursuivre ses travaux avec rapidité et détermination. A cet effet, l'Assemblée générale a adopté le 21 novembre, par 84 voix contre 0 et une abstention, une résolution sur le désarmement général et complet. Cette résolution, qui reflétait en tous points les vues canadiennes, réaffirmait la nécessité de conclure "le plus tôt possible" un accord sur le désarmement général accompagné de garanties efficaces, invitait le Comité des Dix-Huit pour le désarmement à reprendre leurs négociations à cette fin "dans un esprit de compromis constructif", et demandait au Comité de rendre compte périodiquement de ses travaux à l'Assemblée et, en tous cas, pas plus tard que la deuxième semaine d'avril 1963. Elle recommandait en outre d'étudier le plus tôt possible "diverses mesures accessoires ayant pour but de diminuer la tension et de faciliter le désarmement général et complet".

Le général E. L. M. Burns, représentant du Canada à la Première Commission (questions politiques et de sécurité), avait déjà suggéré le 9 novembre l'examen, dans un proche avenir, de trois de ces mesures subsidiaires: l'une visant à empêcher une plus ample dissémination des armes nucléaires, l'autre à réduire les risques de déclenchement d'une guerre par accident, mécompte ou non-fonctionnement des communications, et la troisième à interdire le stationnement d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique.

Une décision connexe de l'Assemblée, prise cette fois à la suite du rapport fourni par la Deuxième Commission (questions économiques), avait trait aux aspects économiques du désarmement. Le 18 décembre, l'Assemblée avait adopté et ses États-Unis. De par le contenu de cette déclaration, l'Assemblée approuvait les conclusions d'un rapport soumis par une équipe de spécialistes de l'ONU et selon lequel la réalisation du désarmement général et complet constituerait "un bienfait absolu pour toute l'humanité"; elle demandait instamment aux États membres, ceux en particulier qui jouaient un rôle important dans les programmes militaires actuels ou étaient affectés par ceux-ci", de formuler des plans pour adapter leur économie à la période de désarmement; enfin, elle invitait les gouvernements des pays en voie de développement à élaborer des projets bien conçus, dont l'exécution pourrait être accélérée au fur et à mesure que les ressources consacrées